Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Droit des etrangers : jeune fille marocaine et modalités

Par Visiteur

Une jeune fille d'origine marocaine est entrée à 13 ans en france via un visa touriste avec ses parents, aujourd hui elle est agée de 16 ans et donc en situation irreguliere, elle est scolarisée dans un lycée dit d''excellence'' en région parisienne.

Ses parents vivent toujours au maroc et sont sans ressources et parlent tres peu le francais.

Elle est prise en charge actuellement en france par son frere majeur qui est desormais francais.

Que faut il faire pour qu'elle obtienne un visa etudiant? ou doit elle s'adresser? peut elle envoyer sa demande par courrier? etc..
Merci de votre réponse

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Dans l'immédiat puisque cette jeune fille n'est agée que de 16 ans elle n'est pas encore en situation irrégulière puisque les enfant mineurs n'ont pas à détenir un titre de séjour pour résider en France.
Elle n'a besoin d'un titre de séjour que si elle souhaite travailler.Dans ce cas elle devra solliciter une carte de séjour mention vie privée et familiale. Mais dans ce cas, le fait qu'aucun de ses parents ne réside en France risque de poser problème car la loi prévoit qu'elle doit avoir résidé en France avec l'un de ses parents.
La question se posera au moment de sa majorité où là effectivement elle devra présenter un titre de séjour.
Elle devra adresser sa demande à la préfecture en précisant qu'elle a eu une scolarité en France depuis au moins ses 16 ans et qu'elle souhaite poursuivre des études supérieures. Elle devra prouver le caractère réel et sérieux de ses études.

Cordialement